



## Le blog d'Eric Ng Ping Cheun

Publié dans l'express du 31 août 2011

### Une chose trop sérieuse

Georges Clemenceau disait que *"la guerre est une chose trop grave pour être confiée à des militaires"*. Il en est de même pour une réforme constitutionnelle : elle est une chose trop sérieuse pour être confiée à des politiciens. Un projet constitutionnel doit d'abord être débattu avec les citoyens, comme dans l'assemblée athénienne qui inventa la démocratie, et non discuté au préalable entre dirigeants politiques. Ici, des pourparlers triangulaires à huis clos s'apparentent à des poches oligarchiques au sein d'un régime démocratique.

Dans l'histoire du monde, des changements constitutionnels ont lieu notamment dans des pays dévastés par une guerre ou une révolution, à l'instar du printemps arabe en Tunisie et en Egypte. A cette échelle, Maurice est, Dieu merci, un pays politiquement, économiquement et socialement stable. Pourquoi diable faut-il revoir, pour citer Gilbert Ahnee, *"un système confortablement calé, depuis avant même l'indépendance, sur la clarté institutionnelle de Westminster"* ?

Les hommes passent, les institutions restent. On ne touche pas à une institution stable pour accommoder des hommes instables ! Aucun système électoral n'est parfait et n'est à l'abri des mésalliances politiques ou des cassures d'alliance. En quoi un système permettant des alliances post-électorales serait-il moralement meilleur qu'un système incitant à des alliances pré-électorales ? L'électeur doit savoir de manière précise qui il veut porter au pouvoir.

On ne comprend pas non plus la logique selon laquelle notre système parlementaire serait plus stable avec des pouvoirs accrus au président de la République. Il n'y a rien de plus intrinsèquement instable qu'un pouvoir bicéphale. Tout récemment, on a vu le malaise qui s'est créé autour des nominations à la *Public Services Commission*. Déjà, le peu de pouvoirs que détient le président peut être source d'instabilité à la tête de l'Etat.

Un chef du gouvernement doit avoir la pleine latitude de gouverner selon le voeu exprimé dans les urnes. Tout pouvoir vient avec des responsabilités, et il doit être clairement exercé. Autrement, la confusion des pouvoirs peut conduire à une paralysie institutionnelle où l'on joue à qui blâme qui. Un pouvoir présidentiel n'est pas un contre-pouvoir comme le judiciaire ou la presse. Si le Premier ministre a trop de pouvoirs, il faut plutôt renforcer les contre-pouvoirs.

Réforme électorale ou Ile République, un projet de cette importance nationale ne peut être esquissé à la va-vite et mis comme un fait accompli devant la population. Il doit être bien pensé et expliqué pendant plusieurs mois avant d'être

soumis à un référendum. Les Mauriciens ne sont pas en train de descendre dans la rue pour réclamer une révision constitutionnelle ! Ce qui les préoccupe actuellement, c'est l'emploi et le pouvoir d'achat. L'économie doit rester la priorité du gouvernement face à la crise mondiale qui se prolonge.

## La démocratie a un prix

Tout projet constitutionnel visant à approfondir la démocratie est le bienvenu. Mais est-ce bien cela qu'on nous propose, ou plutôt un élargissement de la sphère étatique susceptible de nous appauvrir par une taxation plus lourde ? On nous serine que la démocratie n'a pas de prix. C'est archifaux : elle ne saurait se faire au prix de la liberté individuelle.

La démocratie est un moyen pour arriver à certaines fins, et non la fin elle-même. Si la démocratie décide que nous devons mourir de faim, devons-nous l'accepter ? Elle doit plutôt nous aider à vivre mieux, à vivre unis.

Une vie meilleure, voilà le seul critère qui compte. Un gouvernement issu d'un scrutin mixte, majoritaire et proportionnel, serait-il en mesure de nous l'assurer ? Il faudrait avant tout que ce mode électoral fait d'un mélange de stabilité et d'équité soit constitué de principes forts.

Le premier principe est l'élimination de toute référence à la communauté, en d'autres mots l'abolition du *Best Loser System*. La notion même de la démocratie veut qu'on accepte les représentants que le peuple aura choisi d'élire. Si une démocratie doit représenter toutes les communautés, pourquoi sont-elles définies seulement sur une base ethnique ? Nous avons aussi une communauté de marxistes et une communauté d'économistes libéraux qui voudraient avoir leur place au parlement. Vivement une démocratie représentative des idées !

Si leurs idées sont minoritaires, pour autant on ne demande pas des quotas d'idées. De même, deuxième principe, il n'y a pas lieu d'avoir des quotas de femmes si les dirigeants politiques accordent de bon gré de nombreux tickets aux femmes. Bien entendu, il faut d'abord que les femmes s'y intéressent, sachant que l'arène politique n'est pas un salon d'essayage. Et puis, une élue n'est pas censée travailler que pour les citoyennes.

Parmi les quelque 70 honorables députés, on peut compter sur les doigts d'une main ceux qui apportent une contribution intelligente au débat parlementaire. Alors, si l'on ajoute encore 30 godillots à l'Assemblée Nationale, ce sera une démocratie chèrement payée. Troisième principe : il convient de limiter le poids des rémunérations et des pensions parlementaires sur la dette publique.

Singapour a 80 députés pour une population de 4 millions d'autochtones. Dans notre pays de 1,3 million d'habitants, on peut raisonnablement accepter jusqu'à 80 parlementaires. Ajoutée aux 62 élus du mode majoritaire, une dose proportionnelle de 18 membres choisis parmi les meilleurs perdants serait suffisante pour consolider l'avance de la majorité gouvernementale. Le pays peut bien être gouverné quel que soit l'écart numérique entre le gouvernement et l'opposition...

## Publié dans l'express du 24 août 2011

### **Tourisme au sens large**

Il n'y a pas de problème de tourisme, il existe un problème de remplissage des hôtels. Et encore que ce soit les cinq-étoiles qui prennent la mouche. Il faut certainement remplir nos hôtels, mais le tourisme ne se limite pas à eux.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme correspond aux *"activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs"*. Le tourisme est donc défini du côté de la demande, et non par rapport à l'offre hôtelière.

Le tourisme est un secteur très hétérogène, recouvrant des activités diverses avec une série de produits susceptibles de commercialisation. La particularité de l'économie du tourisme, c'est que le consommateur ne peut pas tester le produit à l'avance. Il est obligé de se déplacer vers le produit et d'y investir en temps et en argent. C'est pourquoi la qualité de l'information disponible et la réputation des produits touristiques jouent un rôle clé dans l'acte d'achat.

Pour le nouveau président de la *Mauritius Tourism Promotion Authority* (MTPA), cité par *lexpress.mu*, *"il faut mettre fin à l'image brouillée diffusée au cours de ces deux précédentes années, avec les différents slogans sur plusieurs pays"*. En effet, une marque est par essence un concept unificateur auquel se reconnaît le commun de ceux visés. Mais on peine à croire que *Mauritius c'est un plaisir* est un slogan accrocheur sur les cinq continents. Cherchons plutôt un groupe de deux mots anglais qui exprime ce que Maurice a d'unique au monde.

Une bonne politique touristique consiste à déterminer les biens achetés par les touristes, les acheteurs eux-mêmes et les liens industriels qui permettent à ces produits d'atteindre le marché. Un gouvernement doit donc avoir une vision large du tourisme. C'est dans cette perspective qu'il lui est légitime d'utiliser l'argent des contribuables pour agir sur l'offre en général.

Sans doute le budget de la MTPA aura-t-il un soutien généreux du ministre des Finances pour l'exercice de 2012. Reste que le gouvernement doit veiller à la bonne répartition des dépenses publiques en faveur du tourisme. Pour faciliter le développement durable de celui-ci, le secteur public est supposé fournir les infrastructures, gérer les activités administratives et protéger l'environnement.

Il est plus difficile d'optimiser l'offre que la demande. D'une part, une offre excédentaire d'infrastructures touristiques peut entraîner une dégradation de l'environnement. D'autre part, les capacités de l'offre hôtelière sont très rigides, d'où des différences de prix entre les périodes d'affluence et de basse saison. Le tourisme n'est pas un bien tangible qu'on peut stocker, mais un échange de services. C'est pourquoi il faut une offre optimale de chambres d'hôtel, ce qu'ont oublié ceux qui ont massivement investi dans la pierre pour bâtir une industrie intensive en capital.

Interrogé par *Le Mauricien*, le président de la MTPA dit constater que "*les figures de proue du tourisme quittent le secteur pour d'autres activités*". C'est la conséquence naturelle du surinvestissement. Tout opérateur rationnel arbitre entre le tourisme, qui possède un coût d'opportunité, et une autre industrie. Mais on a négligé le facteur travail alors même que le tourisme l'utilise de manière plus intensive que d'autres activités.

La démocratisation de l'économie passe par celle du tourisme. Nos hôtels ne captent que 53% des revenus touristiques et 60% des touristes avec un taux de remplissage moyen de 65%. Or l'essentiel est ce que le tourisme rapporte au pays : une hausse de 5,8% des arrivées et de 7,5% des recettes brutes au premier semestre de 2011, et un solde excédentaire de Rs 9 milliards du poste voyages de la balance des paiements au premier trimestre.

## Leadership en quantité

Dans le passé, le secteur privé mettait en garde contre une libéralisation rapide de l'accès aérien qui affecterait la haute qualité de notre destination touristique. Aujourd'hui, c'est pour remplir nos hôtels cinq-étoiles qu'il exige d'aller vite en besogne ! La libéralisation est devenue une question de qui gagne quoi.

*Air Mauritius* détient un véritable monopole sur certaines lignes, comme Maurice-Singapour où le service est franchement exécrationnel. Sur d'autres trajets, d'autres transporteurs sont présents, et il faut leur poser la même question : pourquoi n'augmentent-ils pas leur capacité de sièges s'il existe une forte demande ? La raison est qu'ils préfèrent adopter une stratégie de suiveur.

On est ici dans un type d'oligopole appelé le modèle de Stackelberg dans lequel l'entreprise dominante exerce un leadership en quantité face à un ou deux concurrents : *Air Mauritius* conduit le marché en fixant en premier son output (le nombre de sièges), que le suiveur considère comme une donnée. Si le suiveur augmente son output au prix du marché, il accroît ses revenus, mais il entraîne une diminution du prix qui réduira son profit. La maximisation du profit du suiveur est fonction de l'output prédéterminé par le meneur. Mais chacun ne sait pas comment l'autre se comportera, ni ne sait que l'autre le sait, d'où résulte un couple d'offres qui ne reflète pas l'équilibre du marché.

Si l'Etat veut résoudre cette asymétrie dans les comportements, il doit convoquer *Air Mauritius* et ses concurrents autour d'une même table. Mais ces derniers ne joueront pas le jeu tant que l'Etat reste actionnaire du transporteur national. C'est l'Etat-arbitre, et non l'Etat-acteur, qui pourrait corriger les défaillances du marché.

## Publié dans l'express du 10 août 2011

### **Le cancer du siècle**

La corruption détruit la société humaine comme le cancer affecte le corps humain. Mais un cancer reste dans le corps de la personne et n'est pas contagieux. Par contraste, si elle demeure impunie, la corruption peut s'étendre à tout le corps social sans rencontrer de résistance. C'est dire l'importance pour les serviteurs de l'Etat d'appliquer tous les moyens d'éliminer le cancer de la corruption des corps institutionnels sur lesquels ils exercent une autorité.

C'est avec force que le Premier ministre, Navin Ramgoolam, a réitéré sa détermination à combattre la corruption. Il l'a affirmé dans un communiqué où il accorde son soutien total à l'*Independent Commission Against Corruption* (ICAC), puis dans une allocution télévisée où il annonce un remaniement ministériel pour "*un nouveau départ*". Cet engagement envoie un signal positif au monde des affaires. Il paraît si fort que le moindre recul dans la lutte contre la corruption n'est pas permis, car cela retomberait sur le dos du gouvernement.

La commission indépendante contre la corruption doit être consciente de la lourde responsabilité qui lui incombe, mais aussi de la grande pression populaire qui pèse sur elle. Les attentes de la population pour des résultats tangibles sont tellement énormes que l'ICAC joue sa crédibilité dans l'affaire MedPoint. Elle doit être extrêmement prudente dans ses sorties médiatiques, car les gens sont très sensibles à la perception en matière de corruption.

Ainsi, on est étonné par la réaction instantanée de la directrice adjointe de l'ICAC, sur les ondes radiophoniques, au communiqué du Premier ministre. En y relevant "*un encouragement pour l'ICAC*", Mme Manrakhan a prêté le flanc à la critique. De fait, un internaute sur *lexpress.mu* n'a pas manqué de spéculer sur ce qu'aurait fait l'ICAC si elle n'avait pas reçu cet encouragement. Une commission indépendante de l'autorité politique n'a pas à attendre un signe de sa part pour poursuivre ses enquêtes jusqu'au bout. On peut, jusqu'à présent, justifier par des effets de calendrier le rythme des démarches de l'ICAC dans l'affaire MedPoint. Mais le public ne sera pas toujours indulgent à mesure que celle-ci grossit dans ses proportions politico-financières.

Pendant qu'une minorité s'enrichit dans des conditions suspectes, la majorité des Mauriciens ont des difficultés croissantes à boucler leurs fins de mois. Déjà indignés par une justice à deux vitesses, ils voient d'un mauvais oeil le fait que les actes de corruption sont assez rarement sanctionnés. Il est vrai que l'infraction de corruption est parfois difficile à caractériser. Mais c'est frustrer l'espoir des gens honnêtes que de mal ficeler des enquêtes qui, en raison d'un vice de procédure ou d'une mauvaise formulation des charges, se soldent par un non-lieu devant le tribunal.

### **La taxe occulte**

Une définition claire de la corruption est essentielle pour servir d'étalon à l'aune duquel on juge ce qui est corrompu et ce qui ne l'est pas. *Transparency*

*International* se concentre sur la corruption dans le secteur public, qu'elle définit comme "l'abus d'une fonction publique en vue d'un enrichissement personnel". Or la corruption est indésirable n'importe où, que ce soit dans un Etat, une entreprise publique, une compagnie privée ou une organisation à but non lucratif.

Il convient donc d'avoir une définition plus large qui soit indépendante de lieu et de temps. Elle consiste en cinq conditions qui doivent être satisfaites simultanément : il y a corruption lorsque le corrupteur (1) donne secrètement (2) une faveur au corrompu (3) pour influencer une action (4) qui bénéficie au corrupteur, (5) et pour laquelle le corrompu détient une autorité.

Cette faveur peut être monétaire ou en nature, tel un cadeau qu'un emprunteur offre à son banquier pour ne pas payer ses arriérés. On peut citer de nombreux exemples, la corruption étant à ce point banalisée. Les marchés publics représentent des milliards de roupies et constituent autant de tentatives de faire pression sur les élus à divers échelons de l'administration. Dans le jeu du clientélisme politique, l'argent public devient le véhicule des faveurs quand les projets ne passent pas par le *Public Procurement Board*.

La corruption est aussi une réalité dans le secteur privé. Cependant, la *Prevention of Corruption Act* ignore les transactions entre deux agents privés. L'ICAC n'enquête que là où est impliqué le secteur public. Mais elle intervient dans le blanchiment d'argent. Qu'elle s'interroge sur ce secteur qui continue d'attirer de gros projets bien que tout le monde s'accorde à dire qu'il est saturé.

Le niveau de corruption doit être mis en parallèle avec le niveau d'étatisation de l'économie. Plus l'Etat est présent dans l'économie, plus il multiplie les occasions de corruption, sans compter les projets privés soumis au pouvoir de l'Etat. La corruption est une taxe occulte qui crée une distorsion des prix du marché au détriment du consommateur et du contribuable. Vu le temps que les firmes consacrent pour traiter avec les fonctionnaires, et le coût d'investissement que cela induit, il est impératif de rétrécir le secteur public.

Dans *l'express* du 2 août dernier, un leader syndical dit chercher "une solution pour protéger à la fois le ministre et le fonctionnaire". C'est une solution qui favoriserait l'opacité, alors que la bataille contre la corruption ne se gagnera qu'avec ces deux exigences : transparence et zéro tolérance. Le *Public Sector Anti-Corruption Framework* de l'ICAC y pourvoit, mais elle doit rendre obligatoire la participation des institutions publiques. Il y va de la salubrité publique.

**Publié dans l'express du 3 août 2011**

## **Big Business**

On est nombreux à s'intéresser à l'économie politique, mais très peu connaissent l'économie de la politique. Dès 1763, Adam Smith mettait en garde contre le scrutin à un tour : *"When there are three candidates... the person who is most odious may be elected."* Le père de la science économique avait une vue normative de la politique. Depuis l'émergence de l'école du *Public Choice* dans les années 1960, on a une analyse positive, éthiquement neutre, du comportement des politiciens, considérés comme des entrepreneurs politiques ayant les mêmes motivations qu'un chef d'entreprise.

*Politics is business.* La politique est devenue une affaire de gros sous davantage qu'un combat d'idées. Dire cela n'équivaut pas à l'accepter, mais c'est malheureux de le constater. Il est loin le temps où l'on était prêt à mourir pour ses idées. Aujourd'hui, la culture de *"moralite pa ranpli vant"* s'étend dans la vie publique, d'où la désaffection grandissante des Mauriciens pour la politique.

A son aise, le *Joint Economic Council* ne dit rien sur les événements politiques actuels. Voilà un porte-parole du secteur privé qui venait de lancer un *"Close Watch"* sur notre économie, mais qui affiche désormais une posture de *"business as usual"* comme si rien ne pouvait affecter les affaires. Evidemment, le secteur privé ne fait pas de la politique, et il travaille avec n'importe quel gouvernement. Néanmoins, il se doit d'affirmer ses positions de principe sur les possibles réorientations économiques. En restant silencieux, il laisse le terrain libre aux syndicalistes qui, eux, ont le courage de leurs convictions.

C'est peu dire que la démission de six ministres, dont celui des Finances, constitue un mauvais signal aux investisseurs. Mais ce n'est pas le premier des mauvais signaux depuis un an : le budget de 2011 n'en est pas le moindre. En termes d'incertitude, rien n'a vraiment changé pour l'opérateur économique, si ce n'est que son attentisme s'allonge. Il y a sans doute plus d'instabilité politique aujourd'hui qu'avant l'éclatement du gouvernement, mais ce qui était sous-jacent est devenu visible. En fait, on a un nouveau cabinet plus serein dans sa conduite des affaires. Pour ce qui est de la majorité parlementaire, c'est autre chose, mais ne confondons pas l'exécutif et le législatif.

Désormais, la seule certitude, c'est de voir primer une seule vision de l'exécutif. Avant, la politique de continuité prônée par le chef du gouvernement était confrontée avec l'annonce, par son ministre des Finances d'alors, d'une *"revisited economic policy"*. La question maintenant est de savoir si cette politique de continuité sera maintenue, ou si les réformes structurelles seront jetées aux oubliettes. Là est l'incertitude, mais elle n'est pas nouvelle.

C'est dans cette optique que le président de la *Mauritius Employers' Federation* a raison de craindre que *"la chose politique prenne le dessus sur la chose économique"*. C'est une expression euphémique pour dire qu'un gouvernement populiste, pour ne pas dire anti-capitaliste, détruirait l'économie. Dans la nouvelle donne politique, faut-il s'attendre à plus d'Etat et moins de marché ? Pour

traduire cela dans des lois, Maurice risque de vivre la pire forme de démocratie parlementaire, celle du marchandage politique.

## **Marchandage institutionnalisé**

Joseph Schumpeter voyait un conflit irréductible entre la démocratie et le capitalisme : les électeurs failliront à protéger celui-ci contre ses ennemis. Ces derniers sont des groupes qui gravitent autour du pouvoir pour être au service d'intérêts spéciaux. Ce qui est en cause, ce n'est pas l'idéal démocratique, mais une espèce de démocratie qui, par un processus d'acheter des votes, favorise une expansion du contrôle étatique de la vie économique.

Des repositionnements politiques s'effectueront sans doute d'ici à la rentrée parlementaire prévue pour le 18 octobre. Dans l'éventualité d'un parlement sans majorité, il sera inévitablement dissous. Sinon, que la majorité parlementaire soit large ou infime ne change pas la nature du problème démocratique, à savoir l'omnipotence de la législature, présentée par le positivisme juridique comme logiquement nécessaire. L'idée est que le pouvoir législatif n'a pas besoin de limitation substantielle dès lors qu'il est placé entre les mains d'une majorité.

Dans une démocratie sans limite, cette majorité est formée par l'addition d'intérêts sectoriels qui se soutiennent mutuellement : l'opinion majoritaire est le fruit d'un marchandage, et non d'un accord sur des principes. Ne soyons pas dupes : le marchandage de votes est institutionnalisé dans le système démocratique. Nos députés, en entrepreneurs politiques, regardent leurs intérêts (se faire réélire) avant de voter pour ou contre un projet. Tout parti au pouvoir, quelle que soit la configuration parlementaire, n'obtient pas de majorité sans acheter le soutien de groupes particuliers en leur promettant des avantages. Si ces marchandages ne sont pas visibles quand il existe une très forte majorité parlementaire, ils sont apparents lorsque le vote se joue à quelques voix près.

Il est paradoxal que l'assemblée législative, puissante en droit, est faible et dépendante de la volonté de groupes fragmentaires. Ceux-ci peuvent représenter une ethnie, une religion, une industrie, une profession ou une région. L'accord d'une majorité fait sur le dos d'une minorité de concitoyens non consentante ne peut être qualifié d'acte moral. La démocratie proprement dite n'est pas le majoritarisme. Etant un pays de minorités, l'île Maurice doit plutôt être dirigée par des règles générales appliquées à tous de manière égale. C'est la reconnaissance de telles règles qui fait la société.